

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Madame Suzie Bernier  
Mairesse  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité d'Armagh  
5, rue de la Salle  
Armagh (Québec) G0R 1A0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Madame la Mairesse,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

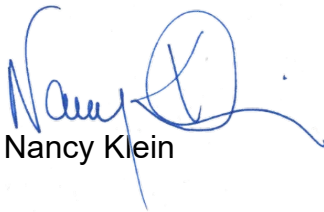
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Jean-Marc Chevalier  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Boileau  
702, chemin de Boileau  
Boileau (Québec) J0V 1N0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

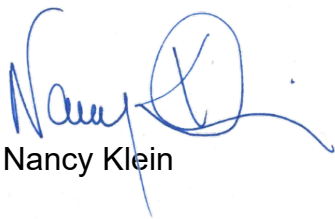
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Mireille Dupuis, directrice générale et greffière-trésorière

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Donald Perron  
Maire  
Madame et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Longue-Rive  
3, rue de l'Église  
Longue-Rive (Québec) G0T 1Z0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

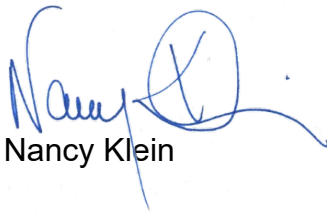
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Jean Martineau  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Lorrainville  
2, rue Saint-Jean-Baptiste Est  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

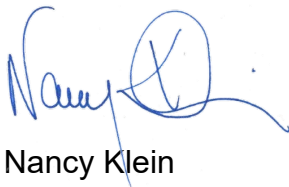
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation n'a pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation formulée soit appliquée de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Edith Lebel, directrice générale et greffière-trésorière



PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Michel Dupuis  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare  
850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

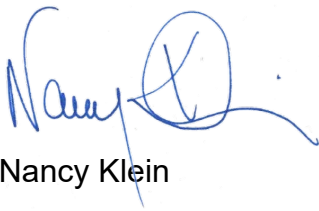
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Guillaume Laverdière  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé  
70, rue Duguay  
Saint-Barnabé (Québec) G0X 2K0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

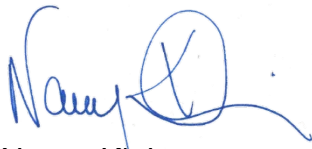
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation n'a pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation formulée soit appliquée de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Martin Beaudry, directeur général et greffier-trésorier

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Daniel Veilleux  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton  
2050, rue Ernest-Camiré  
Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

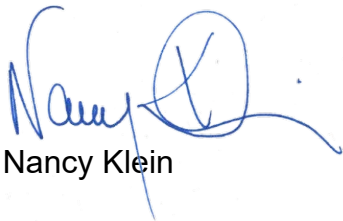
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Pascal Blais, directeur général et greffier-trésorier

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Claude Riverin  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord  
126, rue de la Descente-des-Femmes  
Sainte-Rose-du-Nord (Québec) G0V 1T0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

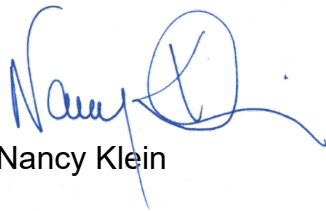
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation n'a pas été appliquée, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation formulée soit appliquée de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier



PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Madame Mélissa Lord  
Mairesse  
Madame et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!  
95, rue Saint-Charles  
Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Québec) G0L 3S0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Madame la Mairesse,  
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

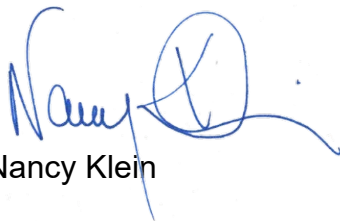
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Marie-Josée Corbin, directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Réjean Gouin  
Maire  
Madame et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
441, rue Brassard  
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 2B0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

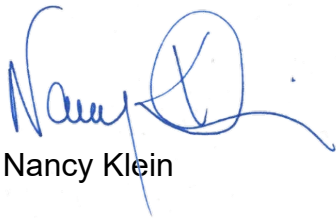
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Marcel Normand  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Saint-Valère  
2, rue du Parc  
Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

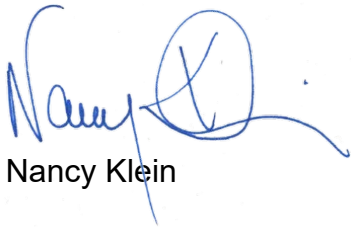
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Klein', with a large, stylized initial 'K'.

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier

PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Madame Donna Salvati  
Mairesse  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de Val-Morin  
6120, rue Morin  
Val-Morin (Québec) J0T 2R0

**Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements**

Madame la Mairesse,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

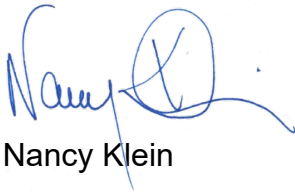
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière